

**CIHM  
Microfiche  
Series  
(Monographs)**

**ICMH  
Collection de  
microfiches  
(monographies)**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1996**

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along  
interior margin / La reliure serrée peut causer de  
l'ombre ou de la distorsion le long de la marge  
intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear  
within the text. Whenever possible, these have been  
omitted from filming / Il se peut que certaines pages  
blanches ajoutées lors d'une restauration  
apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était  
possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips,  
tissues, etc., have been refilmed to ensure the best  
possible image / Les pages totalement ou  
partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une  
pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à  
obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or  
discolourations are filmed twice to ensure the best  
possible image / Les pages s'opposant ayant des  
colorations variables ou des décolorations sont  
filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image  
possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x	14x	18x	22x	26x	30x
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12x	16x	20x	24x	28x	32x

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

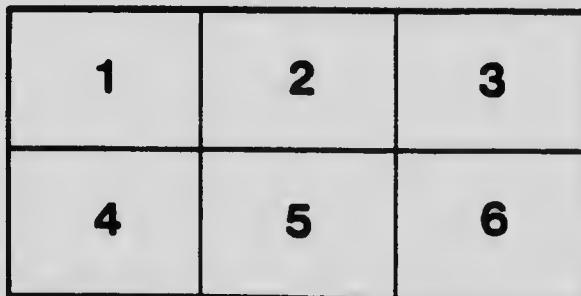
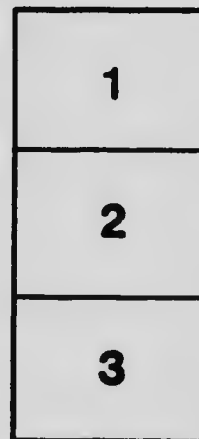
Archives nationales de Québec,  
Québec, Québec.

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Archives nationales de Québec,  
Québec, Québec.

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

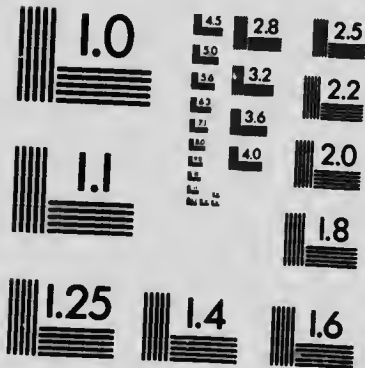
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par la seconde plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaît sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

**MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART**

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



**APPLIED IMAGE Inc**

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482 - 0300 - Phone  
(716) 288 - 5989 - Fax

---

**L'APPEL**

**... AU ...**

**PEUPLE**

---

324  
A 64

# L'Appel au Peuple

L'appel au peuple, dans cette province, devra être une véritable consultation populaire. Il provoquera dans nos campagnes des assemblées contradictoires où nous devrons discuter la politique du gouvernement, prêcher des réformes, échanger des idées et étudier les problèmes que font naître les nouveaux besoins des différentes classes de notre société.

L'électorat attend des hommes politiques: lumière, raison, honnêteté, patriotisme et protection.

Malheureusement, à côté de ces besoins, il y a aussi les exigences des politiciens et de leurs amis qui font trop souvent oublier aux candidats le véritable rôle de l'homme public.

Espérons que cette année, les candidats ne nous feront pas assister à ces spectacles où ils trahissent en souriant les intérêts les plus sacrés de la Société et de la Province.

Ah! il est bien plus douloureux qu'étonnant de voir l'électorat se désintéresser de la politique et déprécier ses représentants. Le spectacle que lui offre le manque de sincérité, de patriotisme et de loyauté de certains gouvernants et de certains politiciens est en effet dégoûtant.

A la dernière session, les députés, qui ont encore de l'idéal, du dévouement et de l'esprit public prenaient leurs sièges en se demandant si leur voix serait entendue, dans l'enceinte parlementaire, si leurs idées seraient comprises, si les intérêts du peuple seraient considérés, si la parole solennellement donnée par un ministre, si même ses engagements écrits vaudraient celles et ceux d'un homme d'honneur ou d'un reregat, et si à son devoir, le gouvernement préférerait les calculs honteux et tous les inavouables méfaits de la partisanerie.

Malheureusement pour l'honneur de ce parlement et pour le bien public, ceux qui se montrent si clairvoyants, si généreux et si raisonnables dans les relations ordinaires de la vie, n'écoutent encore que la voix de leur partisanerie dans l'accomplissement de leurs devoirs parlementaires. On a vu une majorité ministérielle supporter et défendre les abus les plus criants parce qu'elle n'avait pas le coura-

ge de désapprouver publiquement le gouvernement. On a vu des ministres renier leurs paroles et leurs engagements. Par contre, cette même majorité rejetait les mesures de justice que lui présentait l'opposition. C'est cet odieux régime que l'électorat sera appelé à juger et à renverser.

Le parti libéral est au pouvoir depuis quinze ans, à Québec. Le gouvernement Gouin existe depuis six ans. Il est gangrené jusqu'à la moëlle par des abus de tout genre. Malgré la surveillance et les dénonciations de l'opposition, ce gouvernement ne peut s'empêcher de faire des spéculations, de gorger de faveurs certains amis, et de même les deniers du peuple et au détriment de la Province.

La Province doit désirer un changement.

---

## L'OPPOSITION

---

L'opposition a surveillé les intérêts de la Province. Souvent, elle a empêché le gouvernement et ses complices de piller le coffre public. Elle a été la sentinelle vigilante de l'intérêt public, et si aujourd'hui le gouvernement présente au peuple quelques bonnes mesures, c'est grâce à la propagande et aux réclamations de l'opposition. Exemples : Diminution des taxes sur les successions; l'augmentation de l'indemnité des jurés; l'amélioration de la voirie; l'abolition des barrières de péage. Autant d'articles du programme de l'opposition. Le gouvernement, après avoir combattu ces mesures, a fini par les accepter en partie. Pourquoi? Parce qu'il avait trop peur de se présenter devant l'électorat avec un refus net d'adopter ces mesures de l'opposition. Mais comme ce n'est pas le gouvernement qui a conçu cette politique, il ne peut l'énoncer avec clarté, avec méthode. Sa politique des bons chemins manque de méthode, et celle des successions manque de logique et de justice. Combien plus sage était celle formulée par l'opposition, dans les motions Sauvé et Bernard.

L'opposition n'est pas un groupe d'hommes inactifs, une coalition d'individus sans vitalité personnelle. C'est une association de bonnes volontés imbues de notions nettes et fermes. Chacun de ses membres obéit à un idéal politique supérieur. Les éléments qui la composent vouent leurs sollicitudes et leur activité à la propagande de saines idées économiques et à la lutte contre les abus de pouvoir. Pendant quatre ans elle a élaboré ainsi un programme de labour, de combat vigoureux et déterminé. Elle a fait école. Elle a été soutenue par une direction claire et par de solides dévouements. Elle se présente devant le peuple avec une



œuvre qui lui fait honneur et qui démontre clairement qu'elle n'est pas simplement un expédient transitoire et stérile. Puisse-t-elle, au jour du scrutin, rassembler et unir tous les bons citoyens de la Province. Elle est ouverte à tous, car elle a lutté pour tous.

L'opposition a son programme fixé. L'électorat est invité à l'étudier, à l'approfondir. Il peut être sûr que l'exercice du pouvoir ne saura l'affadir et l'adultérer.

Examinons maintenant la politique du gouvernement Gouin et le programme de l'opposition Tellier. Rendons-nous bien compte, non seulement de la valeur des deux politiques, mais aussi de la garantie qu'offrent les deux chefs qui se présentent devant nous.

## GOUIN vs TELLIER

MONSIEUR J.-M. TELLIER

CHEF DE L'OPPOSITION PROVINCIALE

Monsieur Joseph-Mathias Tellier, chef de l'opposition dans la Législature de Québec, est actuellement l'une des plus belles figures de notre monde politique.

Elu comme député de Joliette, à l'Assemblée Législative en 1892, il y a siégé sans interruption depuis cette date. Et, durant ces vingt années de vie parlementaire, il n'a cessé de grandir dans l'estime et l'appréciation de ses collègues, à quelques parti qu'ils appartiennent. Aujourd'hui sa personnalité est une force et son nom un drapeau autour duquel se rallient et se groupent instinctivement tous ceux qui ont à cœur le progrès, le développement et l'honneur de notre province.

C'est que chez lui, le caractère est à la hauteur du talent. Sa carrière est un livre ouvert que chacun peut aller feuilleter sans crainte d'y rencontrer une seule page où l'on puisse découvrir une bassesse, une déloyauté, un manquement au devoir. De lui comme d'un grand Canadien à la mémoire duquel tout le monde rend maintenant hommage, on peut dire avec vérité. "Franc et sans dol".

La parole de M. Tellier vaut un contrat. S'il fait une affirmation, vous pouvez être sûr qu'elle est appuyée sur une thèse inattaquable ou sur un fait indéniable. S'il prend un engagement, vous pouvez être convaincu qu'il le tiendra. S'il défend une idée ou un principe, vous pouvez en conclure qu'il les considère comme dignes de commander l'adhésion de tout esprit droit. S'il soutient une cause, vous pouvez être certain qu'il la croit juste. Sa loyauté et sa sincérité sont reconnues par ses adversaires comme par ses amis.

Son intégrité est sans tache. Parlez de M. Tellier à ceux qui ont eu l'occasion de se rencontrer souvent avec lui, dans les relations professionnelles ou politiques: "Tellier, c'est un honnête homme", vous dira-t-on spontanément. Et appliquée à lui, cette parole n'est pas un mot banal. Honnête homme, il l'est dans toute la force de l'expression. Il pousse la probité jusqu'à la délicatesse. Avocat, les intérêts de ses clients sont pour lui chose sacrée. Administrateur municipal, il a apporté de la ville qui l'avait choisi pour son premier magistrat un soin sévère. Député, dans la législation privée comme dans la législation publique, il recherche avant tout la justice et le bien général. Scrutez toute sa vie publique depuis vingt ans, je vous défie d'y relever, je ne dis pas un acte louche, mais simplement un acte douteux. Toujours et partout la droiture, l'honorabilité, la rectitude morale y brillent d'un admirable éclat. Aussi la réputation qu'il a conquise l'environne-t-elle comme d'une auréole de respect.

Que dire de sa fermeté de caractère? Très conciliant dans la forme, très courtois dans ses relations, monsieur Tellier n'est pas moins doué d'une inébranlable énergie. Essayez donc de le faire reculer lorsqu'il croit avoir un devoir à remplir! Vous y perdrez vos peines et votre effort. Non, pas qu'il soit obstiné, si vous lui démontrez qu'il fait gera des raisons victorieuses pour se laisser convaincre. Vous ne le verrez pas flotter indécis entre le pour et le contre, entre le faux et le vrai, entre le juste et l'injuste. Lorsque son jugement aura fixé sa résolution, cette résolution deviendra la loi qui dirigera souverainement son attitude et ses actes. Pour tout dire en un mot, monsieur Tellier est un caractère. Ses qualités morales, sont servies par les plus belles facultés intellectuelles. Le talent de M. Tellier, depuis que nous le connaissons, a toujours été en se développant et en s'affirmant avec plus de maîtrise. Ce que l'on doit admirer avant tout, c'est la pondération du jugement. On dirait qu'il y a chez cet homme politique un don spécial de voir juste.

Nous avons plus d'une fois entendu M. Tellier prendre la parole dans d'importants débats. Et c'était pour nous une jouissance de suivre le développement de sa pensée et de son argumentation. On sent en l'écoutant qu'il sait parfaitement où il va, et qu'il sait pour s'y rendre, une route nettement tracée. On éprouve une impression de sécurité. La conception est claire, son exposition lucide, sa démonstration convaincante. Sa parole est faite de lumière et de force. Il pose une question, il la met dans son vrai jour, il la considère sous son aspect essentiel et il vous entraîne irrésistiblement aux conclusions qu'il formule, par la précision rigoureuse de ses déductions logiques.

N'allez pas croire que ce penseur, que ce logicien, que ce dialecticien soit impassible. Non, si l'orateur rencontre sur son chemin une fausseté insidieuse, une manoeuvre déloyale, une perfidie dangereuse ou une mensongère audace, alors sa parole devient nerveuse, une indignation contenue le fait frémir, la phrase martelée subit des saccades qui lui communiquent une vie plus intense, l'accent se fait mordant et cinglant. M. Langlois, député de St-Louis, un soir qu'il n'avait découvert que "la noitié de sa pensée", dut en conserver un cuisant souvenir.

Comme légiste, Monsieur Tellier n'a pas de supérieur en Chambre. Il a le sens légal. L'étude approfondie du droit et une longue pratique au barreau ont fait de lui une des lumières juridiques. Dans ce domaine, on peut dire qu'à droite comme à gauche de l'Orateur, son opinion fait autorité.

Ses vingt années de vie parlementaire lui ont été précieuses. Point de vue de la documentation, de l'expérience, des connaissances politiques, de la pratique des hommes et des choses. Depuis qu'il siège dans la Législature, il a vu passer sous ses yeux plusieurs régimes, se succéder bien des ministères, se commettre bien des fautes, se manifester, se heurter, bien des tendances, s'afficher ou se dissimuler bien des idées, se démentir bien des hommes, se produire et se métamorphoser bien des programmes. Pour une intelligence comme est la sienne, aucune de ces leçons politiques n'a été perdue, et toutes, avec le travail et les dons de nature, ont contribué à faire de M. Tellier l'homme éminent devant lequel s'incline aujourd'hui l'hommage unanime de l'opinion publique.

L'opposition provinciale est fière de son chef, de cet homme de bien, de cet homme de coeur et de cet homme de tête. Elle sait que son drapeau ne saurait être en de meilleures mains.

Et à sa suite, elle va marcher au combat avec l'assurance de la victoire. Monsieur Tellier présente à l'électorat un programme à la fois rassurant et progressif. Sa personne, son caractère et ses idées commandent la confiance universelle. Avec lui, toutes les classes, tous les éléments, tous les intérêts doivent être tranquilles. Notre province peut confier sans craindre à sa garde toutes ses traditions religieuses et nationales et demeurer assurée qu'il lui donnera, à la place du ministère inquiétant, incohérent, énervé et compromis par un trop long exercice du pouvoir, qu'elle subit à l'heure actuelle, un gouvernement honnête, éclairé, sûr dans ses principes et consciencieux dans son action, et qui fera passer avant tout autre intérêt et toute autre préoccupation, ceux du bien public.

Monsieur Tellier est dans la pleine maturité de son talent. Jeune encore,—il n'est âgé que de cinquante ans,—on peut espérer qu'il a devant lui une longue et utile carrière à fournir.

Saluons en lui le premier ministre de demain.

## M. TELLIER ET SES ADVERSAIRES

HUMBLE SOLDAT ET CHEF DE L'OPPOSITION.—SA PLACE MARQUEE  
D'AVANCE AU CAPITOLE

Veut-on savoir comment M. Tellier s'affirmait à la Chambre, avant d'occuper le fauteuil du chef de l'opposition?

En 1901, le *Soleil*, l'organe du parti libéral dans le district de Québec, publiait le portrait qui suit:

M. J.-M. Tellier, député de Joliette, que je vois à gauche, est de taille moyenne, fluët, avec un regard d'une singulière douceur. Beaucoup de distinction dans les manières. Orateur toujours à l'affût, légiste habile, fidèle disciple d'Aristote, son argumentation s'appuie toujours sur un grand sens et sur une bonne foi sans détour. Si on soumet un projet de loi quelconque à son esprit scrutateur, il l'étudie, l'ausculte, le tourne sur toutes ses faces, et rend un jugement clair, impartial. Scrupuleusement attaché aux intérêts publics, sa place est marquée d'avance au Capitole.

Le *Soleil* n'a jamais été depuis si bon juge. Il n'a jamais rien dit de plus ou même d'aussi sensé. Il n'a jamais été si bon prophète.

C'est dire combien Monsieur Tellier était digne du témoignage de confiance que lui rendaient les membres de l'opposition, lorsqu'en 1908, ils le choisissaient comme leur chef. L'opinion publique, par ses organes, a fortement applaudi à ce choix.

Sir Lomer Gouin, dans un moment de vive émotion, ne s'est-il pas écrié:—

*"M. Tellier possède toutes les qualités qu'on est en droit d'exiger d'un excellent chef de parti, et tous les députés ont été à même d'apprécier ses sentiments de gentilhomme."*

Le *Canada*, organe libéral dit:—

Le choix de M. Tellier comme chef de l'opposition au Parlement de Québec, met officiellement à la tête du parti conservateur un homme sérieux, respecté par ses amis et par ses adversaires et qui a toujours apporté un effort cons-

ciencieux et une probité dans l'exercice de ses fonctions parlementaires.

M. Tellier n'est pas à proprement parler un orateur. Mais il est un "débater" vigoureux et généralement bien renseigné.

## SIR LOMER GOUIN

TROIS PETITS POTS DE VIN.—UNE FORTUNE DE MILLIONNAIRE.—SON BUREAU D'AVOCAT

### *Business is Business*

Nous ne voudrions pas être injuste pour sir Lomer Guoin. Mais, pouvons-nous faire du premier ministre le même éloge que l'on fait du chef de l'opposition?

Le passé de M. Guoin est-il aussi pur que celui de M. Tellier? En un mot, peut-on dire de M. Guoin ce que l'on n'hésite pas à dire de M. Tellier?

Non.

M. Guoin est premier ministre depuis 1906. On sait par quels moyens, il réussit à vaincre M. S.-N. Parent. M. Guoin est député à la Législature depuis 1897. Mais, avant cela, la politique intéressait l'honnête, le patriote, M. Guoin. Oh! le grand homme d'affaires; il a toujours aimé sa province!

Il n'était pas député, mais il faisait de la politique, ou plutôt des affaires dans la politique. Quoique jeune, il montra des aptitudes d'homme d'affaires qui attirèrent vite l'attention du public, mais aussi des tribunaux, des Commissions Royales.

En ce temps-là, son beau-père d'alors, était premier ministre.

Pauvre Honoré Mercier, combien de fois n'as-tu pas admis que tes amis avaient été la cause de ta chute, de ta honte et de tes douleurs!

Il y avait autour de toi une bande d'exploiteurs, de carotteurs, de viveurs, de noceurs, de bambocheurs. Après t'avoir trompé et sali, ils t'ont trahi.

Mais, derrière ces noceurs et ces exploiters, il y avait un homme sage et discret. Il ne bambochait point. Ses démarches annonçaient la probité et le désintéressement. Il fuyait les noceurs. C'était le grand homme d'affaires en herbe qui montrait ses aptitudes, le jeune Lomer Guoin, avocat et gendre de M. Mercier.

Voyons comment ce brillant jeune homme commença par aimer sa province et par chercher à conserver la réputation et la gloire de son illustre beau-père.

Référons au rapport de la Commission Royale de 1892, et lisons bien ensemble les déclarations assermentées qui suivent:—

M. Georges Daveluy, de Montréal, courtier en librairie et comptable, âgé de 39 ans, déclare sous serment:—

“J’ai vendu au gouvernement provincial, pour compte de MM. Cadieux et Dérome, qui m’accordaient une commission de 10e par volume, 8,000 exemplaires du “Manuel d’Hygiène” du Dr. Lachapelle et 10,000 exemplaires de la “Bibliothèque du Code Civil”.

“J’ai fait cette transaction avec le gouvernement par l’intermédiaire de M. Lomer Gouin, avocat, de Montréal, et gendre du premier ministre Mercier.

“Pour ses bons offices, il réclamaît la moitié de ma commission et je lui ai, en conséquences, versé 400 piastres pour sa part de la vente du “Manuel d’Hygiène” et 500 piastres pour celle de la “Bibliothèque du C. C.”.

“J’ai vendu en outre au gouvernement provincial dix autres mille exemplaires du “Manuel d’Hygiène”, dont l’achat était recommandé par M. Béland, pour être distribués dans la classe ouvrière.

“Sur ces 10,000 exemplaires, M. Lomer Gouin réclamaît sa commission. Comme je persistais à la lui refuser, il me menaça de me faire destituer de mes fonctions d’inspecteur des compagnies d’assurances mutuelles, auxquelles j’avais été nommé par le gouvernement Mercier et en outre de me faire manquer la vente de la collection Breton.

“J’ai en effet, perdu ma commission sur la vente Breton, M. Geoffrion déclarant que j’étais trop conservateur pour recevoir une commission de 2,000 piastres et menaçant de renvoyer au gouvernement, la lettre de crédit relative à cette vente, si M. Breton ne m’enlevait la négociation de cette affaire. Quant à ma position, j’ai été destitué deux mois plus tard”.

Hein! pour des premiers, ils sont assez gros, les pots de vin.

Est-ce assez, pour vous, électeurs? N’est-ce pas que c’est un joli début pour un jeune homme? Oui, oui, il montrait de grandes aptitudes d’homme d’affaires, notre jeune avocat.

Il profita ensuite de la vogue Laurieriste pour entrer à la Législature. On connaît ses intrigues. Ses poses pour être ministre! Puis ses coups pour être premier-ministre!

Toujours est-il que la fortune de M. Gouin, suivant ses amis, s’élève à tout prêt d’un million.

C'est beau pour un homme politique.

Cartier, McDonald, Thompson, Chauveau, Ouimet, sont morts pauvres. Angers et Taillon se sont retirés de la politique sans fortune.

Mercier n'a point laissé de fortune, mais ses amis, ses proches se servirent de lui pour s'enrichir.

Marchand a laissé une succession bien modeste.

Nous laissons aux électeurs le devoir de juger M. Gouin à son véritable mérite.

Le bureau d'avocat de M. Gouin fait aussi des affaires considérables. C'est là que bon nombre d'hôteliers vont régler leurs affaires.

Le bureau de M. Gouin, avocat, prépare aussi de gros bills privés qui sont soumis à une Chambre dont la majorité est maîtrisée par M. Gouin, premier-ministre.

Ces gros bills paient le bureau de M. Gouin, avocat, et la majorité de la Chambre, jetant un regard sur l'épaisse et grave figure de M. Gouin, premier-ministre, adopte en tremblant les dits bills privés.

Les clients trouvent le bureau de M. Gouin chanceux, influent, et ils y affluent.

Le bureau de M. Gouin, avocat, fait des affaires d'or. Voilà une des raisons pour lesquelles, M. Gouin, premier-ministre, ne s'appauvrit point, loin de là. C'est le même homme qui, du moment qu'un député de l'opposition parlait d'exploitation, de pots de vins, de spéculations, faisait mine de s'indigner, devenait nerveux et finissait par une colère noire.

Electeurs, M. Tellier, chef de l'opposition, est député à la Législature depuis vingt ans. Adversaires et partisans **n'en font que des éloges. Son passé est au-dessus de tout soupçon.** On s'accorde à proclamer sa droiture, son esprit public, sa stricte honnêteté, et son parfait désintéressement.

Avant même que M. Gouin entra dans la politique, il eût son petit scandale, ses pots de vin, sa petite spéculation. La Commission Royale le somma de comparaître, mais le jeune homme d'affaires ne se rendit pas.

Pourquoi? Etait-il trop honteux? Etait-il si gêné que cela? Pas avec M. Daveluy, toujours!...

Electeurs, choisissez entre les deux chefs.  
Vous êtes les juges.

Voyons maintenant quel est le bilan de l'administration et nous examinerons ensuite ce que propose M. Tellier comme changement d'administration au bénéfice de la Province.

Comme on le sait, les principales branches administratives de notre Législature sont: L'Agriculture, la Colonisation et l'Instruction Publique.

# L'AGRICULTURE

**Le gouvernement n'a rien fait pour protéger le cultivateur.**

**—Aussi nos vieilles paroisses se dépeuplent.—Nos cultivateurs fuient la terre à cause de la cherté de la main-d'oeuvre.—Le gouvernement ne fait rien pour réagir.**

Le gouvernement se vante d'accorder à l'agriculture une attention toute spéciale. Nous avons raison de dire, que lorsqu'il s'agit d'agriculture, le gouvernement s'endort, et qu'il ne se réveille que pour grever le cultivateur.

Qu'a fait le gouvernement pour résoudre le problème de la vie rurale?

Qu'a-t-il fait de l'engagement qu'il prenait à la session de 1906 en réponse à un discours de l'ancien député de Montcalm sur l'encouragement qu'il sollicitait pour la culture du tabac? Il a tout promis et n'a encore rien fait.

Qu'a-t-il fait pour améliorer les cereles agricoles?

Rien encore. Mais par son amendement à la loi de l'agriculture, les cereles qui ont le plus de membres ne sont pas plus encouragés que les moins encourageants; ils reçoivent le même oetroi que les cereles de peu d'importance.

Qu'a-t-il fait de sérieux pour chercher à enrayer le fléau des mauvaises herbes qui envahissent les vieilles paroisses et qui diminuent d'un tiers le revenu des fermes? Rien.

Le grand moyen de détruire les mauvaises herbes, c'est la culture sarclée, la culture intensive. Or, pour rendre la culture intensive pratique et payante, il faut des marchés aux portes des cultivateurs.

En refusant d'encourager et d'organiser des industries agricoles, à l'instar du gouvernement Chapleau, qui a introduit et protégé l'industrie laitière dans notre province, le gouvernement a privé les cultivateurs de marchés locaux essentiels à la prospérité agricole.

Qu'a-t-il fait pour rendre plus efficaces les conférences agricoles? Rien encore. Aux conférenciers compétents, il a ajouté des agents d'élections, de faux chefs ouvriers, qui, sans travail, sans mission, trop connus comme rats de ville se firent rats des champs, pour avoir l'avantage de vivre à la crèche ministérielle, de dénigrer, insulter les hommes les plus honorables de la politique et tromper les habitants en temps d'élection. Ils crevaient de faim, et ils furent nommés conférenciers agricoles. Ils vivent aujourd'hui assez bien, gouvernement merci, aux frais de cette province qui



pourtant n'a pas d'argent pour la colonisation, l'agriculture, et l'instruction publique. A cette liste de conférenciers agricoles, s'ajoute un aveugle des Cantons de l'Est, qui a toutes nos sympathies, mais qui ne manque pas moins de compétence pour éclairer les cultivateurs.

## LES IMPOTS

Qu'est-ce que le gouvernement a fait pour encourager le cultivateur? Il n'a rien fait. Au contraire, il a tout fait pour l'accabler d'impôts.

Les cultivateurs des vieilles paroisses qui font le crédit de la province, sont les plus grevées.

Le gouvernement en augmentant la taxe sur les successions excédant \$5,000.00, de  $\frac{1}{2}$  à 1 pour cent en ligne directe, de un, deux ou deux et demi pour cent en ligne collatérale a atteint des milliers et des milliers de cultivateurs dont les fermes sont évaluées à au-delà de \$5,000.00. Grâce à la lutte de l'opposition qui depuis trois ans dénonce la taxe sur les successions n'excédant pas \$10,000.00 et sur l'héritier en ligne directe qui n'hérite pas plus de \$3,000.00, le gouvernement a fini par céder, pour la première partie du moins.

Quand le gouvernement taxait les municipalités qui négociaient des débetures, il atteignait encore les cultivateurs, et c'est grâce aux protestations réitérées de l'opposition, si le gouvernement a aboli cette taxe.

Quand le gouvernement vend, dépouille des cultivateurs de leurs grèves pour les vendre à des favoris du pouvoir, il n'encourage pas la classe agricole.

Quand le gouvernement vend jusqu'à la glace des petites rivières à des favoris et qu'il prive de cette glace les cultivateurs ou qu'il leur défend d'abreuver leurs animaux dans ces parties où la glace est vendue à des particuliers, il ne favorise pas la classe agricole.

Quand il défend aux cultivateurs dont les fermes sont situées sur les bords de rivières poissonneuses, d'y faire la pêche gratuitement, pour leurs besoins domestiques, il maltraite la classe agricole.

Quand le gouvernement donne à ses favoris du journal le *Canada* l'argent que la Législature, que les représentants du peuple votent pour l'agriculture, il vole la classe agricole.

## LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES

Quand le gouvernement exigeait des sociétés d'assurance mutuelle de paroisse ou de comté, un déboursé de \$25.00, à leur fondation et un versement annuel de \$5.00, il taxait

des cultivateurs qui voulaient, non pas faire un placement, une spéculation, mais simplement se protéger contre le feu, il commettait aussi une injustice que l'opposition condamnait, et, c'est un membre de l'opposition, M. Sauvé, député des Deux-Montagnes, qui en présentant un bill pour abolir cette taxe odieuse, força le gouvernement à ne plus la percevoir.

Quand pour favoriser certaines compagnies d'assurance mutuelle, dirigées par des députés libéraux, par des anciens députés libéraux, aujourd'hui fonctionnaires, le gouvernement refusait de reconnaître à temps l'insolvabilité de ces sociétés trompeuses, le gouvernement faisait encourir des pertes considérables à des milliers de cultivateurs, les exposait à des pertes et causait la ruine de plusieurs familles, il ne protégeait pas les intérêts du peuple.

On dira peut-être, on osera dire: Le gouvernement a mis fin à cette politique. Oui, en partie, mais quand? Ah! après une lutte très vive, après les dénonciations éclatantes de l'opposition. Le gouvernement faisait ses coups de traître, tant qu'il n'était pas découvert par l'opposition.

## RENTES SEIGNEURIALES

Quand le gouvernement refuse, par des subterfuges, d'effectuer un règlement équitable avec les seigneurs, à l'effet d'abolir les rentes seigneuriales, il ne favorise pas les cultivateurs. Pourtant, il n'est pas d'impôt qui soit plus de nature à irriter le cultivateur qui constate et regrette qu'il soit non seulement soumis aux perpétuelles exigences et à l'arbitraire de l'Etat, mais aussi au système féodal.

## LES PROCES

Quand par de nouvelles taxes, il augmente les frais de la justice, il ne répond pas aux désirs et aux besoins de la classe agricole.

Quand le gouvernement reste sourd aux besoins de nos vieilles paroisses qui se dépeuplent, faute d'industrie et de marchés locaux, il ne prend pas l'intérêt des cultivateurs, et il mérite d'être dénoncé.

Quand le gouvernement refuse de s'occuper de faire fonctionner avec efficacité les tribunaux de conciliation et qu'au contraire il augmente le tarif des avocats et le tarif des honoraires de la Cour de Circuit, des enrégistrement, il contribue à faire plus nombreux et plus dispendieux les procédures et les procès.

## L'APPEL AU PEUPLE

---

Quand le gouvernement refuse de présenter une mesure à l'effet d'améliorer l'administration de cette justice dont la lenteur exaspérante et les frais constituent un fardeau pour le peuple, il ne protège pas la classe agricole.

Quand le gouvernement dépouille les municipalités de la maîtrise de leurs chemins et de leurs rues et confère à de grosses compagnies le pouvoir de s'approprier, sans indemnité, les rues, les chemins et les places publiques, pour y installer des poteaux nuisibles et des fils électriques dangereux, il opprime les cultivateurs.

Quand le gouvernement refuse d'accorder des primes suffisantes pour développer l'industrie des conserves alimentaires, il prive les cultivateurs d'un excellent marché local et de bons revenus, en empêchant cette jeune industrie de progresser.

L'industrie avec l'agriculture, voilà ce que réclame le parti conservateur, et voilà aussi ce que demande notre province. Il est temps de songer à nos vieilles paroisses qui constituent le crédit de notre province. L'agriculture et l'industrie se servent de débouchés. Elles fondent des villes et font la richesse d'un peuple.

Quand le gouvernement oblige le colon à se contenter d'un seul lot, il enlève à un cultivateur, à un fondateur de paroisse, l'avantage et le droit de grouper sa famille autour de lui, et ce sera une des causes de l'impuissance colonisatrice.

Quand le gouvernement vend à des étrangers, à des spéculateurs jusqu'aux bancs de sable, jusqu'aux carrières situées sur des fermes appartenant à des cultivateurs ou à leurs parents, depuis des années et des années, depuis même deux cents ans, il dépouille la classe agricole. Et l'opposition qui lui a fait mettre fin à cet abus de pouvoir, mérite la reconnaissance de l'électorat.

C'est l'opposition qui a revendiqué les droits de la classe agricole, durant le parlement qui vient de finir, parce qu'elle comprenait que cette classe agricole est le centre de gravité de notre province. Elle est, a-t-on dit, la cellule la plus saine et la plus vivace de notre organisme social. Elle est la classe qui a le plus contribué à la formation historique, intellectuelle, économique et sociale du peuple canadien. A notre épopée nationale, elle a fourni des héros, des martyrs, des apôtres, des hommes d'Etat, des poètes, des littérateurs. Ses qualités solides et ses convictions religieuses ont toujours formé un bloc immuable qui nous a assuré et nous assurera encore la conservation de l'ordre, de la propriété, et le sain développement de notre province.

C'est cette classe d'hommes valeureux qui a toujours fait contre-poids aux fantaisies révolutionnaires, et le gouvernement l'écrase d'impôts, la dépouille et l'abreuve d'injustice!

